

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

17^{ème} RALLYE NATIONAL MONTS & COTEAUX

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA du Rhône (05/15)
Nom du Rallye :	17 ^{ème} Rallye Monts & Coteaux
Date :	6 et 7 novembre 2026
Niveau d'inscription (Régional, National, Inter.) :	National
Eligibilité :	La Coupe de France des rallyes 2027 (coef. 3), Le Challenge « OPSM » (détails sur www.rallyeopsm.com). Le Challenge de la Ligue Rhône-Alpes
Participation étrangère autorisée ?	Oui
Visa Ligue (date et numéro) :	N23 du 30/07/2026
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	630 du 06/08/2026
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	VEYRET Emmanuel
Téléphone :	06.08.76.84.28
Mail :	contact@asarhone.com
Comité d'Organisation	
Président :	Thierry HERITIER (ASA) Jean-Marc PONCET (OPSM)
Membres :	Le Comité Directeur de l'ASA Rhône et les membres de l'OPSM
Secrétariat du Rallye, Adresse :	ASA du Rhône
Téléphone :	06.12.30.33.31
Mail :	contact@asarhone.com
Permanence du Rallye :	PC du rallye, « Espace rural d'Animation » 69440 Saint-Laurent d'Agny
Lieu, date, horaire :	De l'ouverture des vérifications à la fin de l'épreuve

Organisateur technique	
Nom :	O.P.S.M
Adresse :	28 route de Mornant 69440 Saint-Laurent d'Agnay
Téléphone :	06 32 13 39 35
Mail :	opsm@orange.fr

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	14/09/2026
Ouverture des engagements	14/09/2026
Clôture des engagements	26/10/2026 (minuit)
Parution du carnet d'itinéraire	31/10/2026
Distribution du Road-Book (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 31 octobre et dimanche 1^{er} novembre, Bar Le Saint Laurent - Place du By 69440 Saint Laurent d'Agnay GPS : 45°38'25.4"N 4°41'07.9"E
Reconnaitances (<i>dates & heures</i>)	Samedi 31 octobre de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00. Dimanche 1^{er} novembre de 8h30 à 13h00 (ES 1-3-6 et 2-4-7). Dimanche 1^{er} novembre de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h00 (ES 5-8). Vendredi 6 novembre de 8h00 à 12h00
Vérifications administratives (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 6 novembre 2026 de 10h30 à 17h00 « Espace Rural d'Animation » rue de l'ancienne Gare 69440 Saint Laurent d'Agnay. GPS : 45°38'27.3"N 4°41'30.0"E
Vérifications techniques (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 6 novembre 2026 de 10h45 à 17h15 Parking « Espace Rural d'Animation », rue de l'ancienne Gare 69440 Saint Laurent d'Agnay. GPS : 45°38'27.3"N 4°41'30.0"E
Mise en place du parc de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 6 novembre 2026, stade GPS : 45°38'36.9"N 4°41'25.9"E
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 6 Novembre 2026 16h15 au P.C – « Espace Rural d'Animation » 69440 Saint Laurent d'Agnay.
Publication des équipages admis au départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 6 novembre 2026 18h15 au parc et sur le site LCCHRONO
Publication des heures et ordres de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 6 novembre 2026 18h15 au parc et sur site LCCHRONO
Briefing des pilotes (<i>lieu, date, heure</i>)	Distribué contre émargement aux vérifications administratives

Départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Etape 1 : Vendredi 6 novembre 2026 18h40 à Saint Laurent d'Agny Etape 2 : Samedi 7 novembre 2026 8h30 (1 ^{er} concurrent VHC), Saint Laurent d'Agny
Publication des résultats partiels (<i>lieu, date, heure</i>)	Vendredi 6 novembre 2026 23h50, au Parc Fermé à Saint Laurent d'Agny
Arrivée (<i>lieu, date, heure</i>)	Etape 1 : Vendredi 6 novembre 2026 20h55 à Saint Laurent d'Agny Samedi 7 novembre 2026 16h20 (1 ^{er} Concurrent VHC) à Saint Laurent d'Agny
Vérifications finales (<i>lieu, date, heure</i>)	Garage RENAULT MORNANT 649 rue du Capitaine François Garbit 69440 MORNANT GPS : 45°36'56.1"N 4°42'15.2"E
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 7 novembre 2026 Classement provisoire : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.
Remise des prix (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 7 novembre 2026 à l'arrivée du rallye sur le podium

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom & numéro de licence
Observateur	GAGNAIRE Patrick(3062) BRETAIRE Marie (chauffeur)
Président du Collège des Commissaires Sportifs	BESSON Hervé(15182)
Commissaires Sportifs	ANNOVAZZI Jean-Carl(8408) FAURE Marie-Noëlle(20373)
Directeur de Course	HERITIER Thierry(1713)
Directeurs de Course adjoints PC	THOUVENIN Isabelle(3295) MOCELLIN Denis (+ ND)(3310) NC
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	LAPALUS Evelyne(220303) LAFOND Pascal(227446) HABOUZIT Marc(7145)
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	VAUTRAT Hervé(3259) HABOUZIT Christèle(128356)
Commissaire Technique responsable	RANCON Jean-Marc(14085)
Commissaires Techniques adjoints	BILLOUD Christian(13082) BOSSEAU Yannick(223616) DEVIGNE Serge(236900) SANDELION Georges(245840)
Médecin chef	Doc 9

Chargés des relations avec les concurrents	PERRIN Nathalie(1716) SIMON Sylvie(214749) PITARCH Floréal(2729) AGIER Adrien(324027)
Chargé des relations avec la presse	TEYSSIER Jérémie BRETAIRE Marie (Accueil sur place)
Chronométrateurs	
Classement	LC Chrono
Speaker	GAVARD Philippe

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront par Mail leur accusé de réception d'engagement, et pourront consulter leur heure de convocation pour les vérifications des documents et les vérifications des voitures sur le site de l'OPSM.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **17^{ème} Rallye Monts & Coteaux** doit adresser par courrier à l'adresse ci-dessous la demande d'engagement, dûment complétée, avant le **lundi 26 octobre (minuit)**.

OPSM
28 route de Mornant
69440 Saint Laurent d'Agnay

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **180** voitures maximum (Modernes + VHC).

L'organisateur se réserve le droit d'annuler le rallye si le nombre des demandes d'engagements est inférieur à 80.

3.1.11.1P. Montant des droits d'engagement :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 480 € + 40 € pour la géolocalisation.
- sans la publicité facultative des organisateurs : 960 € (x 2) + 40 € pour la géolocalisation.

Une réduction de 40 € sera accordée si l'un des membres de l'équipage a officié en tant que commissaire au cours de l'année (Fournir attestation de l'organisateur ayant reçu le commissaire sur son épreuve).

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (Chèques à l'ordre de l'OPSM ou virements).

Banque : Crédit Agricole Centre Est MORNANT
RIB : 17806 – 00173 – 62235908528 - 53
IBAN : FR76 1780 6001 7362 2359 0852 853
BIC : AGRIFRPP878

Important : L'émetteur devra préciser dans la rubrique « Motif » le nom de l'équipage concerné notamment dans le cas où le virement provient d'un tiers, sponsor, association etc... afin de pouvoir faire le rapprochement.

Les frais de virement sont à la charge de l'expéditeur.

Le justificatif d'exécution devra être envoyé au secrétariat du Rallye avant la date de la clôture des engagements. Si le virement n'est pas crédité au compte ci-dessus lors des vérifications, un versement en espèces à titre de caution sera demandé.

Les droits d'engagements seront entièrement remboursés :

- Aux candidats dont l'engagement aurait été refusé.
- Au cas où le rallye n'aurait pas lieu.

3.3P. ORDRES DE DEPARTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée **Parc d'activité des Platières à Saint Laurent d'Agnay**

Seul le véhicule portant le sticker numéroté « ASSISTANCE » sera autorisé dans le parc d'assistance.

Parc remorque fléché obligatoire (aucune remorque ne sera admise sur le parc d'assistance).

La distance maximum à couvrir entre deux parcs d'assistance sera de : **109,21 km** dont **51,66 km** d'épreuves spéciales.

Le concurrent est responsable de ses véhicules d'assistance et devra, à l'issue de l'assistance, laisser un emplacement propre sans aucun détrit et, en particulier, devra conserver ses bidons de carburants vides avec lui. Le concurrent est responsable du comportement de son équipe d'assistance et de ses accompagnants. Tout acte ou non-observance de cette règle sera soumis à sanction décidée par le collège des commissaires sportifs.

Rappel important : La vitesse des véhicules dans le parc d'assistance est limitée à 30 km/h.

4.9P. GEOLOCALISATION

Lors des vérifications administratives, il vous sera demandé un chèque de caution de **300 €** au nom de **LC Chrono** pour la mise à disposition du transpondeur.

Retour du transpondeur en cas d'abandon au PC Course

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le **Rallye Monts & Coteaux** représente un parcours de **272,74 km**.

Il est divisé en **2** étapes et **3** sections.

Il comporte **8** épreuves spéciales (3 différentes) d'une longueur totale de **129,95 km**.

Les épreuves spéciales sont :

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3**.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

- Le samedi 31 octobre 2026 de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.
- Le dimanche 1^{er} novembre 2026 de 8h30 à 13h00 (ES 1-3-6 et 2-4-7).
- Le dimanche 1^{er} novembre 2026 de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h00 (ES 5-8).
- Le vendredi 6 novembre de 8h00 à 12h00.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1P. DEPART

Pour la 2^{ème} étape, les concurrents du rallye VHC s'élanceront devant ceux du Moderne (15 minutes d'écart entre les 2 rallyes).

7.3.17P. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Les concurrents concernés par un « Nouveau départ », devront présenter leur véhicule au contrôle des Commissaires Techniques au plus tard 30' avant le départ de la première voiture (VHC) pour la 2^{ème} étape.

Officiels chargés du nouveau départ après abandon :

- Directeur de Course : Denis MOCELLIN (Lic n° 3310/ 16-10)
- Commissaire technique : Jean-Marc RANCON (Lic n° 14085/ 05-15)

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Les classes suivantes seront confondues : (A5/A5K)

Coupes : Tous les concurrents classés seront récompensés.

Plusieurs coupes seront remises à des commissaires.

GENERAL	80 à 100 partants	+ de 100 partants
1 ^{er}	480 €	480 €
2 ^{ème}	280 €	350 €
3 ^{ème}	210 €	250 €
4 ^{ème}		200 €
5 ^{ème}		150 €

CLASSES (x 37)	1 à 5 partants	6 à 12 partants	+ de 12 partants
1 ^{er}	200 €	300 €	480 €
2 ^{ème}	100 €	150 €	240 €
3 ^{ème}		100 €	120 €
4 ^{ème}		50 €	80 €

Coupe des Dames (Equipage 100% Féminin) 1^{ère} 250 €.

L'ensemble des prix est cumulable, les coupes non cumulables.

La remise des prix aura lieu le samedi 7 novembre 2026 sur le podium d'arrivée, au parc fermé.

Les chèques et les classements seront envoyés à tous les équipages primés par courrier à compter du lundi 9 novembre 2026, sous réserve de vérifications finales en cours.